

News : ICEO n'a pas été admise au « FORUM » 2019 des associations mais Olivetaïnes et Olivetaïns ont pu venir à notre rencontre ... au salon que nous avons tenu, avec succès, le même jour (voir notre blog).

Eau potable et épuration : la métropole devra tout redéfinir.

L'avenir, pour ses 22 villes, sera décidé dès 2020 !

Vous, usagers, supportez la totalité du coût de ces services publics.

Vous informer et en discuter → c'est ce que vous propose

LE COLLECTIF "À L'EAU CITOYENNE"

mardi 26 novembre 2019, à 20H30

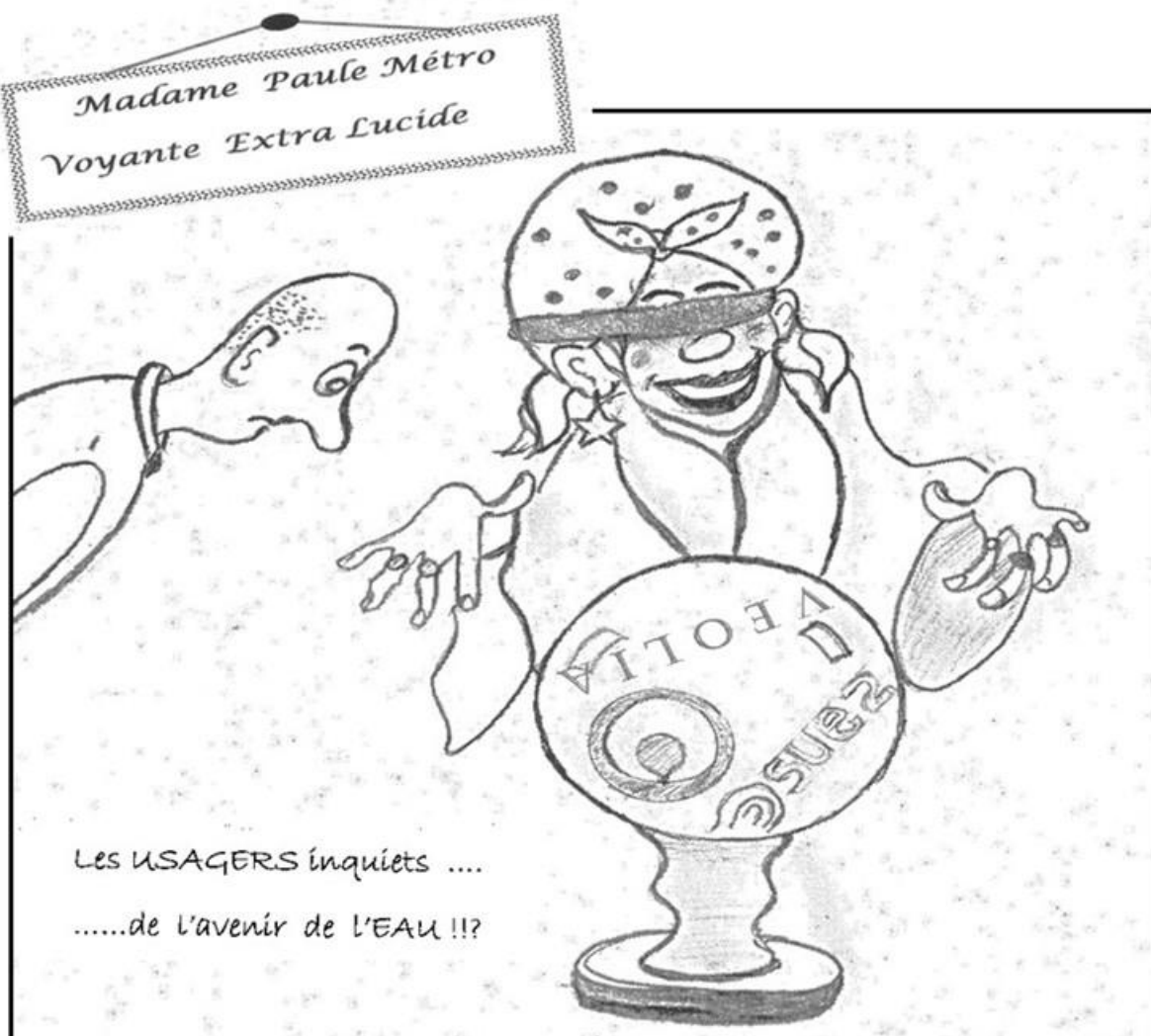
Salle ERASME, Maison des Associations, rue Sainte Catherine, 45000 ORLEANS

Avec Christophe LIME

Conseiller communautaire en charge de l'eau et de l'assainissement

Régie de GRAND BESANÇON METROPOLE (200.000 habitants)

Président de France Eau Publique (eau pour 11 millions d'abonnés)



Comment gérer l'eau potable et l'assainissement des eaux usées ?

Régie directe ou délégation ?

Dans les deux cas, il s'agit du mode de gestion d'un Service Public. Non pas de ceux qui correspondent aux missions de l'État (Défense, Justice...) mais de services dont les collectivités locales (communes, intercommunalités, métropoles...) ont la charge : transports, déchets... et eau !

Prélèvement, traitement, distribution, collecte des eaux usées, retraitement, facturation... tout cela peut être assuré par les collectivités territoriales elles-mêmes (en régie directe) ou bien confié à des entreprises privées (en DSP : délégation de service public). La gestion de l'eau à Olivet est en DSP.

En régie directe, la collectivité possède les biens nécessaires à l'exécution du service, recrute les personnels, finance (y compris par le biais de budgets annexes) et contrôle.

En délégation de service public (DSP), la gestion est confiée, par contrat, à un délégataire qui se rémunère sur le résultat d'exploitation du service délégué. Cela s'opère par concession, affermage ou... régie intéressée.

Des partenariats public/privé « SemOp » se développent depuis 2016... Les intercommunalités qui y recourent (comme récemment Dinan) sont à la fois autorités organisatrices... et actionnaires d'une société d'économie mixte concessionnaire d'un service public. Voir à ce sujet l'article très critique de Thierry Uso : <http://eausecours-orleanais-45.blogspot.com/2019/03/1-semop-la-financiarisation-du-service.html>.

Quelle est, en France, la situation ?

En France, 22 208 collectivités sont chargées de 33 211 services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif ! Dans 70% des cas c'est en régie directe et dans 30% des cas c'est en DSP, surtout dans les grandes villes.

Début des années 2000 : 28% de la population était desservie par un opérateur public. A la fin 2015 : cette proportion était montée à 41%.

Ces chiffres proviennent du SISPEA : Système d'Information des Services Publics d'Eau et d'Assainissement, coordonné par l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema), et l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB). Voir données et analyses sur <http://www.services.eaufrance.fr>.

Quelle est la tendance actuelle ?

Depuis 2004, 300 collectivités ont quitté la DSP pour passer en régie publique.

Ce qu'ont décidé Lille, Nice, Besançon, Montpellier, Paris, La Rochelle, Grenoble, Valence, Roanne, Metz, Niort, Toulouse (voir la liste exhaustive sur <http://france-eaupublique.fr>)...

→ Orléans Métropole pourra le faire également !

Que deviendra la gestion de l'eau potable des 22 villes de la métropole ?

En 2019, par délégation (1) ou par marché public (2), VEOLIA produit l'eau potable pour

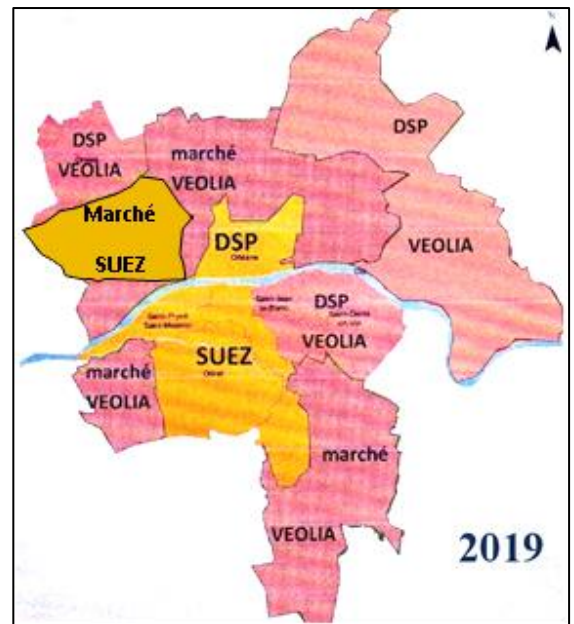
(1) Boigny-sur-Bionne, Bou, Chanteau, Chécy, Combleux, Mardié et Marigny-les-Usages

(2) La Chapelle-Saint-Mesmin, Ingré, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saran et Semoy.

Fleury Les Aubrais les rejoint en 2020.

SUEZ et VEOLIA se partagent ainsi toute la production de l'eau potable pour les 22 villes de la métropole, des captages aux châteaux d'eau.

Ne reste plus à la régie métropolitaine, qui représente les 9 régies municipales encore existantes en 2019 (2), que la tâche la plus ingrate et la moins lucrative : acheminer l'eau jusqu'à vos robinets.



Fin 2023 tous les contrats, tous les marchés pour l'eau et l'assainissement prennent fin au même moment. **Tout est donc à redéfinir et c'est dès 2020 que devra être arrêté un choix :**

→ voilà UNE CHANCE A SAISIR pour gérer au mieux l'avenir de ces services publics

ICEO souhaite que les Olivétaines et Olivétains soient consultés sur cet avenir

Pour nous, le choix d'une régie publique forte, compétente, devrait être retenu :

1/ Seule une régie consacre intégralement **nos factures** au service de l'eau potable.

2/ Une forte régie publique, réunissant les compétences techniques, managériales et comptables, donne à la collectivité une **maîtrise réelle** de ce service public. Sinon, faute de compétences, elle est soumise à des expertises externes trop souvent biaisées.

3/ Seule une régie publique est adaptée **au long terme**, 20 à 50 ans, qui caractérise notre patrimoine, des forages aux robinets. Elle est ainsi totalement apte à élaborer une stratégie face aux évolutions climatiques et aux polluants émergents.

4/ Une régie publique citoyenne peut et doit donner aux **usagers** leur place dans la gestion du service et les choix d'investissements.

SI VOUS VOULEZ EN SAVOIR PLUS

n'hésitez pas à consulter notre blog :

<http://i.c.e.olivet.over-blog.com/>

Echos de l'eau potable à Olivet

I / Bilan de l'année 2018 présenté dans le rapport annuel EAU d'OLIVET

I 1 / Ses aspects techniques

Les bilans des services eau et assainissement de toute la métropole (22 communes !) pour l'année 2018 ont été examinés en commission métropolitaine le vendredi 13 septembre 2019 de 9h à 12h. ICEO est la seule association d'usagers qui avait transmis, par écrit, 3 pages de remarques sur le rapport produit par Eau d'Olivet, le délégataire de la gestion de l'eau de notre ville.

Quelques points abordés : Problèmes de facturation (estimations trop élevées entraînant des prélèvements mensuels très excessifs) - Le numéro d'urgence porté sur la facture n'est pas toujours fonctionnel - Un rendement réseau en baisse de 0,7 % (soit 9 500 m³ de fuites c'est-à-dire environ 30 piscines) - Un grand flou sur le personnel qui a travaillé à OLIVET : moins que prévu dans le contrat - Quelques problèmes de teneur en calcaire pour le réservoir de Champereux - Difficulté de démêler qui fait quoi (délégataire ou collectivité ?) pour les travaux sur le réseau.

I 2 / Ses aspects financiers

ICEO a obtenu que les comptes annuels du délégataire EAU d'OLIVET soient examinés spécifiquement. Le cabinet comptable CREUZOT, missionné pour ce contrôle, présentera ses conclusions début novembre.

II / Comité des Usagers 2019

Première réunion le 2 Juillet. Orléans Métropole et la mairie d'Olivet ont convié les membres du Comité des Usagers à une **visite de l'usine de production de l'eau potable des Epinettes**, sous la conduite de M. Christian Blanloeil pour Eau d'Olivet.

Visite en 3 temps : **le forage**, tout proche des bâtiments, qui puise à 100 m dans les calcaires de Beauce, **l'usine** et les différentes étapes du traitement de l'eau avant son stockage dans les châteaux d'eau et enfin, une approche de **la lagune** qui récupère les eaux de lavage.

Les intervenants ont insisté sur les travaux récemment effectués, les différentes techniques de contrôle garantissant la qualité de l'eau et les modes d'intervention rapide en cas d'anomalie (notamment grâce au télécontrôle).

Seconde réunion prévue en fin d'année 2019 : elle sera consacrée à la présentation du rapport annuel contractuel de EAU d'OLIVET (SUEZ) sur **l'état de notre patrimoine** (des forages jusqu'aux compteurs). Nous en rendrons compte dans le prochain PETIT VERT.

SOUTENEZ NOTRE ACTION → ADHÉREZ A ICEO

Adhésion (et ré-adhésions) à l'Initiative Citoyenne pour l'Eau à Olivet

Nom Prénom

Adresse

Code postal..... Ville..... **e-mail :**

Je verse à l'association ma cotisation annuelle (**chèque à l'ordre de ICEO**)

Cotisation réduite* [] 5 € Cotisation de base [] 10 € Cotisation de soutien [] 20 € ou plus**

* : étudiants, sans emploi

Date

Signature

** : même montant pour des versements de soutien d'associations ou organisations

A retourner avec la cotisation à l'adresse suivante : ICEO, chez Ph. MELLE, 1156 rue Rodolphe Richard, 45160 OLIVET